

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 10, Votants : 14

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Sandrine HAGNIER, Natacha VICHEMONT, Jean-François LEROY, Brunhilde JENNY, Laurent DUVAL et Monique BOURDEAUX.

Absents : Patrick BOURDEAUX pouvoir à Monique BOURDEAUX

Julien THORON pouvoir à Arnaud GOEPP

Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Natacha VICHEMONT

Fabrice LECLERC pouvoir à Natacha VICHEMONT

**Secrétaire de séance** : Sandrine HAGNIER

## 1-Approbation du procès-verbal du 05 juillet 2021

Vote à l'unanimité.

## 2-Communication du Maire

Monsieur le Maire souhaite informer l'équipe municipale sur plusieurs points avant le début du Conseil municipal :

### -Manifestations :

- Samedi 2 octobre : Fanfare « Gipsy Pigs », à la salle des fêtes du village puis sur la place du marché, organisée par la Barbacane
- Dimanche 17 octobre : Foire aux livres, disques et jouets, à la salle des fêtes, organisée par la Bibliothèque
- Dimanche 31 octobre : Défilé « Halloween », dans les rues du village et à la salle des fêtes, organisé par FAV
- Samedi 20 novembre : Manifestation « Théâtre et Beaujolais », à la salle des fêtes, organisée par FAV
- Dimanche 5 décembre : Salon de la gastronomie, à la salle des fêtes, organisé par la Bibliothèque
- Vendredi 10 décembre : Spectacle de Noël pour les enfants de l'école élémentaire, à la salle des fêtes, organisé par le CCAS
- Du lundi 10 au mardi 18 janvier 2022, La salle des fêtes sera réquisitionnée pour accueillir la troupe de théâtre de Sartrouville, avec 2 représentations le 18 janvier
- 22 janvier 2022 : Repas des anciens, à la salle des fêtes, organisé par le CCAS
- Vœux du Maire, à prévoir le 9 ou 23 janvier 2022.

### -Micro-crèche

Ouverte depuis le 25 août 2021.

Au 1<sup>er</sup> octobre, il y aura 9 familles inscrites dont 7 de la commune,

Au 2 novembre, il y aura 11 familles inscrites dont 7 de la commune,

Au 1<sup>er</sup> décembre, il y aura 13 familles inscrites dont 9 de la commune,

Au 1<sup>er</sup> mars 2022, il y aura 14 familles inscrites dont 11 de la commune.

Une inauguration est prévue le 22 octobre 2021 ou le 19 novembre 2021.

### -Enfouissement des réseaux au Chéneau

Les travaux commenceront le 4 octobre 2021.

Le montant total des travaux s'élève à 147 811,12€ HT

Concernant les subventions :

- Le SEY78 subventionne à hauteur de 24 894,59€ (40% des travaux ENEDIS), puis 19 126,50€ (en R2),
- Le Département 78 subventionne à hauteur de 56 057,71€ (soit environ 40% des travaux sur le domaine public),
- Reste à charge de la commune un montant de 47 732,33€ (30% des travaux sur le domaine public plus les travaux sur le domaine privé).

Une circulation alternée est à prévoir à compter du 4 octobre pour une durée d'un mois et demi.

### -Marché

Nous avons 4 nouveaux commerçants pour le marché depuis septembre, à savoir :

- Le « Chou qui roule », boulanger-pâtissier
- Le « Bœuf éthique », boucher
- Les produits de pisciculture et de la mer, 1 samedi sur 2 (semaines impaires)
- Les huîtres du Gois (huîtres, coquillages, vin et sel) de Vendée, 1 samedi sur 2 (semaines paires)

Nous avons reçu 2 nouvelles propositions pour intégrer le marché, à savoir :

- Les délices d'Isa, produits exotiques antillais
- Un agriculteur qui propose des produits locaux en fruits et légumes, du cidre et des jus de fruits

À voir si cette année, nous pouvons faire un marché de Noël.

### **3- Délibération sur la majoration du taux de cotisation « risque décès » du groupe d'assurance statutaire du CIG.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la mise en place du contrat statutaire date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans.

L'avenant proposé modifie les conditions d'attribution du capital décès, à savoir, que les ayants droits toucheront le montant total de la rémunération sur les 12 derniers mois de l'agent au lieu du montant forfaitaire de 13 888€.

Actuellement la commune a un taux de cotisation de 5,29%. Si l'avenant est approuvé par le Conseil municipal, le taux de cotisation sera augmenté de 0,15%.

Un reliquat sera demandé par Sofaxis sur la période d'octobre à décembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant.

#### **4- Délibération sur le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG**

Le Maire indique que le contrat statutaire prendra fin au 31 décembre 2022.

Afin que la commune soit représentée dans ce nouvel appel d'offres, nous devons délibérer sur le renouvellement du contrat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **5- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers 2020-2022**

Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental peut nous allouer une subvention au titre du programme « Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales ».

Le projet d'enfouir l'ensemble des réseaux est situé au niveau du hameau du Chéneau, de l'entrée d'agglomération (limite Thoiry) jusqu'à la sortie du bois au niveau du poste transformateur aérien sur poteau.

Le Conseil municipal :

- Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales.

La subvention s'élèvera à 56 057,71 euros hors-taxes soit environ 40% du montant des travaux sur le domaine public.

- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

- L'imputation budgétaire de la dépense sera faite sur le compte 2151.

Vote à l'unanimité

#### **6- Délibération pour approuver les nouveaux statuts CCCY**

Vu la délibération n°21-036 du Conseil communautaire concernant la modification des statuts de Cœur d'Yvelines,

Vu les nouveaux statuts de la Communauté de Commune,

Considérant que les communes membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer,

Le Conseil municipal :

Approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines.

### **7- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à faire appel à des bénévoles au sein de la commune**

Monsieur le Maire informe l'équipe municipale qu'il souhaiterait pouvoir faire appel à des bénévoles ponctuellement lors de manifestation ou de remplacement du personnel afin de pallier l'absence ou le surcroît d'activité.

L'accueil d'un bénévole serait encadré par une convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire appel à des bénévoles.

### **Questions diverses**

Patrice COUËDON présente les modifications du PLU pour autoriser le stationnement de caravanes dans un secteur Ua uniquement. D'autres modifications concernant les tas de terres sont envisagées sur 4 zones ciblées.

Séance levée à 20h34